



03-2022

Les directives de santé publique indiquent que la vaccination est le moyen le plus efficace et le plus proactif pour protéger les personnes et les communautés contre les conséquences graves d'une infection à la COVID-19. Le CCAHT s'engage à fournir un environnement sûr et sain pour toutes les réunions, événements et/ou examens en personne et a mis en place une politique de vaccination contre la COVID-19. Cette politique s'applique à tous les membres du conseil, au personnel, aux bénévoles et à toute personne exerçant des fonctions liées au conseil et/ou aux activités approuvées par le CCAHT. Cela comprend les surveillants (es) et les examinateurs (trices), ainsi que les candidats (es) potentiels (les) qui passeront des examens (oraux et écrits). Le CCAHT s'efforce de suivre et d'adhérer aux directives les plus récentes établies par Santé Canada et d'autres juridictions ayant autorité. Si la juridiction provinciale l'exige, les personnes qui assistent à des réunions, événements ou examens en personne doivent être entièrement vaccinées au moins deux semaines avant la date de la réunion, de l'événement ou de l'examen. Entièrement vacciné signifie que cette personne a été vaccinée selon les doses recommandées d'un vaccin contre la COVID-19 selon les directives établies par Santé Canada ou l'Organisation Mondiale de la Santé. Si applicable, les personnes devront fournir une preuve de leur statut vaccinal complet au Secrétariat au moins 72 heures avant la réunion, l'événement ou l'examen en personne. Nous continuerons à surveiller les directives des différentes autorités sanitaires.

*Suzanne Wilde, Board of Directors*